Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021 Affiché le ID: 039-283900017-20210203-A2021 221-AR

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura,

Arrêté n° A 2021 - 291

Objet : Liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurspompiers

- le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles R 1424-24 à R 1424-28;
- le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 711-1 à L 723-20, R 723-1 à R 723-91, en particulier les articles R 723-7, R 723-45, R 723-47, R 723-48, R 723-50, R 723-52;
- l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment son article 2;
- VU l'arrêté n° A 2019-1557 du 31 décembre 2019 fixant la liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers ;
- la proposition formulée par Madame le Médecin Hors Classe Annabelle CARRON, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM);

ARRETE

Article 1er : La liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale aux fonctions de Sapeur-Pompier est établie comme suit :

GRADES	NOMS	PRENOMS
	CABINET MEDICAL DE LA	DIRECTION
Médecin Hors Classe	CARRON	Annahelle

	ABINET MEDICAL DE LO	ONS-LE-SAUNIER
Médecin-Commandant	BARDET	Rémi
Médecin-Commandant	ELISSEEFF	Antoine
Médecin-Lieutenant	FOURNIER	Maxime
Médecin-Commandant	JOUANNIC	Pierre
Médecin-Commandant	VUILLEMEY	Marie-Colette

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

ID: 039-283900017-20210203-A2021 221-AR

Affiché le

.---

	CABINET MEDICAL DE CH	AMPAGNOLE	
Médecin-Commandant	DOUINE	Hervé	
Médecin-Capitaine	PERNOT- MATEL	Béatrice	
Médecin-Commandant	MOUGET	Stéphane	134

CABINET MEDICAL DE DOLE			
Médecin-Commandant	BEYER	Xavier	
Médecin-Commandant	CAMPOS	Céline	
Médecin-Commandant	EL OUAZZANI	Mohamed) Mil
Médecin-Lieutenant	MOREL	Guilhem	W.
Médecin-Commandant	ROYET	Olivier	5 8

CABINET MEDICAL DE SAINT- CLAUDE ET MOREZ			
Médecin-Capitaine	BAILLY	Jérémy	
Médecin-Capitaine	BOCCARD	Lucie	
Médecin-Commandant	LAPORTE	Aline	
Médecin-Capitaine	LECOQ	Bruno	
Médecin-Commandant	TROUPEL	Thierry	

Article 2: L'arrêté n° A 2019-1557 du 31 décembre 2019 susvisé est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de ses notifications et publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1^{er} Janvier 2021 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 3 février 2021

Clément PERNOT

Le Préside